

Les petites phrases

«Tu sais pas ce qu'il a dit sur toi?»
Jeux d'enfance et apprentissage social.

La classe politique française se délecte à échelle médiatique de plusieurs millions d'auditeurs d'un tel «redzipétage» incessant et régressivement enfantin.

Mais les petites phrases intéressent aussi la classe (à vos pupitres... d'ordinateurs!) économique. «Il a dit», «il n'a pas dit...». La bourse répercute; et le jeu cesse d'être un simple enfantillage. Au bout du compte, quelqu'un paie.

Les analystes du krach boursier d'octobre se sont efforcés de distinguer les causes profondes (endettement mondial, déficit commercial et budgétaire américain) des causes plus superficielles, mais amplificatrices du mouvement.

Ont été accusés les programmes d'ordinateurs décidant la vente de titres dès qu'ils atteignent une cote déterminée, afin qu'ils ne puissent être conservés, par exemple, à une valeur inférieure à leur valeur d'achat; accusée aussi la mondialisation des marchés: quand on éternue à Tokyo, on s'enrhume à Zurich; et encore l'accès de plus en plus direct au marché pour tout actionnaire, selon une sorte d'idéal de l'instantané vulgarisé: chacun à chaque seconde.

Imaginons ce qu'était, en une image d'Epinal du bon vieux temps, le comportement d'un actionnaire d'autrefois. Après avoir été informé par la presse (décalage: 48 heures), il se décidait (24 heures) à aller trouver son notaire ou son banquier à qui il demandait rendez-vous (48 heures). Lequel... etc.

Même s'il décidait promptement, c'est-à-dire à la vitesse d'une diligence ou d'un télégraphe, de vendre, sa décision pouvant s'ajouter à beaucoup d'autres au point de déclencher une crise, le temps écoulé freinait la crue. La comparaison hydrographique s'impose. Que d'endiguements et de drains, conduisant, en quelques minutes, l'eau d'orage au lit de la rivière ont multiplié la violence des inondations. La vitesse des moyens de com-

munication actuels joue le même rôle: drainage instantané des ordres.

Mais les événements majeurs et les décisions d'envergure ne se renouvellent pas au rythme de l'exigence des drogués de l'information. Il faut donc créer l'événement. Le monde du capitalisme financier hausse à cette dignité de petites phrases. Le ministre des finances allemand, M. Stoltenberg, a fait état de divergences latentes entre les 7 (la numérotation des regroupements des nations ajoute une dimension cabalistique: les 12, les 10, les 7, les 5, et les 2 qui sont grands); M. Delors a dit que les Américains laisseraient filer le dollar; M. Reagan s'est montré hésitant; ces allusions, ces prévisions, ces bégaitements deviennent un langage qu'interprètent les augures; l'insignifiant est transformé en signes prémonitoires.

Cette agitation fébrile ne change pas les données profondes, peut-être. Les conséquences financières pourtant ne sont pas nulles, voire les pertes des banques centrales rachetant des dollars à la baisse, afin de calmer momentanément le jeu.

Il est nécessaire, en politique comme en économie, où toutes choses ont leur temps propre, de se protéger contre les «agités». Les variations des sondages ne touchent pas plus à l'essentiel que les variations du Down Jones.

La bourse aurait pu être un chapitre du cahier de DP sur *Le temps politique*. Elle crée parasitairement des faux événements qui deviennent des événements. Il n'y a pas que l'écologie de l'environnement à prendre en considération, mais aussi celle des sociétés. Les écologistes sensibles au respect du milieu naturel parlent moins du respect nécessaire à la maturation des entreprises humaines. Ils sont plus anti-bruit qu'anti-parole. Probablement parce qu'ils ont besoin pour leur combat des amplis médiatiques. Mais, au cœur des choses, il s'agit aussi et surtout de cela: la mise hors circuit de la fébrilité accélérée. Pour une protection de l'homme social.

L'électronique au secours des électriciens

(jd) Dans leur dernier rapport publié en septembre 1987, les producteurs suisses d'électricité tiraient la sonnette d'alarme: au cours des vingt prochaines années, il faut s'attendre à une forte croissance de la consommation électrique, notamment en raison du développement rapide de l'informatique. L'ordinateur nous condamne-t-il donc au nucléaire? Deux chercheurs de l'Ecole polytechnique de Zurich ont analysé le problème; leurs conclusions sont moins alarmistes que celles des électriciens.

L'exemple de l'industrie textile est particulièrement parlant. Grâce à l'informatique, la consommation électrique de cette branche pourrait baisser de 20% et sa consommation énergétique totale de 35%.

L'équipement électronique est certes consommateur de courant, mais il permet d'en économiser plus encore, tout comme d'autres énergies. Les nouvelles machines à commande numérique consomment moins; les installations de chauffage réglés électroniquement permettent des économies de mazout de l'ordre de 15 à 20%. Mais surtout, le processus de production informatisé est beaucoup moins gourmand en énergie. L'appareil électronique est capable de mesurer le ton d'une teinture et de retrouver instantanément une couleur particulière. Auparavant, il fallait en moyenne quatre étapes pour parvenir au résultat désiré. Aujourd'hui, on obtient un produit de meilleure qualité en économisant 30% de l'énergie nécessaire. Ce n'est pas tout: l'électronique permet de mieux utili-

ser le parc de machines et donc de rationaliser la production, de l'adapter constamment aux conditions du marché.

Les chercheurs ont élaboré plusieurs scénarios: pour une croissance annuelle du produit intérieur brut de 1,8%, ils estiment que la consommation d'énergie de l'industrie et de l'artisanat va légèrement croître jusqu'en 1990, puis diminuer. En l'an 2000, la consommation de ces deux secteurs pourrait être de 17% inférieure à celle de 1984 grâce à l'électronique.

Par contre, l'avenir est plus incertain dans le secteur des services, des transports et pour les ménages. L'électronique peut contribuer là aussi à des économies énergétiques considérables, mais elle permet aussi d'étendre la palette des services offerts et d'en multiplier l'usage. ■

Daniel Spreng, Walter Hediger: *Energiebedarf der Informationsgesellschaft*, Zurich, 1987.

DU PCS / ML AU PSL

Une métamorphose

(cfp) L'événement n'a pas fait les gros titres. Il est néanmoins intéressant. Le Cercle Lénine — né à Lausanne en 1964 d'une dissidence au sein du POP — et son journal *Octobre*, ont subi des mutations profondes au cours des ans, mais la référence au «mouvement dont le centre s'appuie sur la révolution d'octobre», en Russie, subsistait. C'est ainsi que ce groupement politique était devenu, en 1972, le Parti communiste de Suisse/Marxiste-Léniniste (PCS/ML) tandis que le mensuel *Octobre* paraissait toujours en français, en allemand et même en italien. Or, une métamorphose est intervenue lors du dernier congrès du PCS/ML. Le numéro 234 d'*Octobre* était le dernier. Il a été remplacé par *Liberté et socialisme* qui paraît chaque mois en allemand et en français. Le parti s'appelle maintenant Parti pour le socialisme et la liberté (PSL). Sa nouvelle plate-

forme politique, publiée dans le numéro d'octobre de *Liberté et socialisme*, confirme l'appartenance au mouvement des ouvriers et des employés, l'aspiration à plus de justice sociale, mais aussi l'adhésion à de nouvelles valeurs comme la liberté individuelle, les droits de l'homme, la démocratie et le pluralisme.

Depuis de nombreuses années, ce mouvement possède une librairie ouvrière à Zurich (Müllerstrasse 67). Elle diffuse les journaux syndicaux suisses les plus importants en plus de nombreuses publications courantes ou, au contraire, très difficiles à trouver dans le réseau des librairies traditionnelles.

Notons que le PSL, comme autrefois le PCS/ML, ne participe pas directement à des élections bien qu'il diffuse des mots d'ordre à l'occasion des votations fédérales. Lors des dernières élections nationales, il a publié des recommandations de vote

pour des candidats portés, pour la plupart, sur les listes socialistes, dans les cantons de Berne (6), Genève (3), Thurgovie (1), Vaud (2) et Zurich (9). Les deux seules exceptions étaient des femmes connues, candidates dans le canton de Zurich sur des listes «bourgeoises».

Il sera intéressant d'observer l'évolution du PSL. ■

Avertissement

(pi) C'est à près de quatre contre un que les Vaudois ont refusé d'augmenter le traitement de leurs Conseillers d'Etat. A été critiquée l'augmentation réelle accordée aux fonctionnaires les mieux payés et aux magistrats, alors qu'elle n'intervenait pas la première année pour les plus modestes. Mais au-delà, les travailleurs et les retraités ne comprennent pas la justification des hauts sa-laires, que ce soit dans le privé ou le public.

Fréquentation en hausse

(pi) le 1^{er} juin 1987, la région bâloise mettait en place la première communauté tarifaire à grande échelle du pays. Tous les habitants du nord-ouest de la Suisse (600'000 personnes réparties sur un territoire de 1079 km²) peuvent, moyennant l'achat d'un abonnement mensuel transmissible à 40 fr, circuler librement sur les réseaux de 6 compagnies urbaines et régionales — y compris CFF et PTT — couvrant 750 km de lignes et desservant environ 800 haltes.

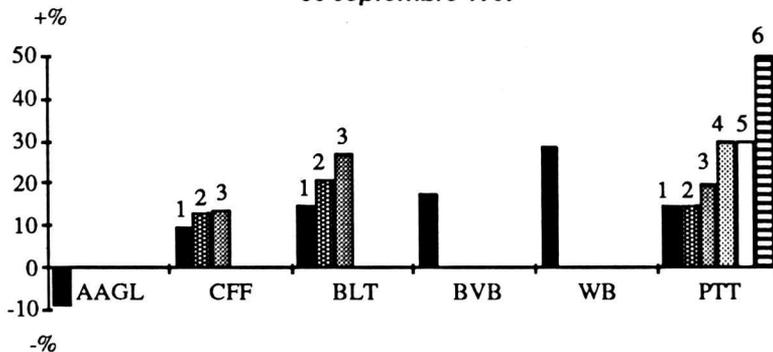
Les premiers résultats de cette expérience sont maintenant connus: après quatre mois de fonctionnement, le nombre d'abonnements vendus a augmenté de 23% et la fréquentation des trains, trams et bus s'est accrue de 10 à 50%, suivant les compagnies. Seule la ligne d'autobus reliant Liestal à Bâle a souffert d'une baisse de fréquentation de 9%, qui s'explique aisément: elle profitait auparavant de tarifs plus attractifs que les

CFF. Le tarif unique a provoqué un passage du bus au rail, plus rapide et plus confortable.

Les régions périphériques ont largement profité de cette offre, puisque plus on s'éloigne de Bâle, plus les augmentations de ventes d'abonnements sont spectaculaires: +108% dans les communes participantes du canton de Soleure, + 116% dans celles du canton de Berne et +127% dans celles du canton d'Argovie. A Bâle-Ville et Bâle-Campagne les augmentations sont respectivement de 9.5 et 32%.

Comme nous le montre le graphique ci-dessous, toutes les catégories de lignes, qu'elles soient urbaines ou campagnardes, ont enregistré une hausse de la fréquentation significative, y compris celles des PTT, qui desservent généralement les trajets les moins rentables et ne font que relier les villages à la gare la plus proche. ■

Evolution en % de la fréquentation des transports publics de la région bâloise entre le 1 juin et le 30 septembre 1987



AAGL - Autobus de Liestal
ligne Liestal - Bâle (- 9%)

CFF

1. Olten - Bâle (+10%)
2. Stein - Bâle (+13%)
3. Delémont - Bâle (+14%)

BLT - Transports publics de
Bâle-campagne

1. Bus Bottmingen - Muttenz (+15%)
2. Bus région Dornach (+21%)
3. Tram du Leimental (+27%)

BVB - Transports publics de
Bâle-ville

ligne 12 — gare CFF (+17.7%)

WB - Waldenburgerbahn (+29%)

PTT - Cars postaux

1. Laufonais (+15%)
2. Oberbaselbiet (+15%)
3. Fricktal (+20%)
4. région de Liestal (+30%)
5. Mariastein (+30%)
6. Trafic d'excursion Gempen - Plateau (+50%)

(yj) Plutôt à cause de l'assurance-maladie en Suisse romande, davantage en raison de l'allocation généralisée aux jeunes mères en Suisse alémanique, le projet de loi a donc été rejeté à près de trois contre un dimanche dernier en votation populaire.

Heberlués par le score incroyablement sévère, les partisans du projet tentent de se resaisir et font le point. Côté assurance-maladie et lutte contre l'explosion des coûts de la médecine, on va continuer à tourner le dos à la mutualité-solidarité pour primer l'égoïsme des affiliés dont le corps et le porte-monnaie sont en bonne santé. Les cotisations vont encore augmenter, la prochaine fois au 1^{er} janvier, dans les proportions annoncées (comme par hasard) dans le courant de la semaine précédent la votation.

ASSURANCE
MALADIE-MATERNITE

**Saine et
sauve
(qui peut)**

En matière d'assurance-maternité, le mandat constitutionnel donné en 1945 demeure toujours sans effet. La protection contre les licenciements pendant treize mois reste acquise par le nouvel article 336c, al.1c CO; les Chambres ne pourraient y revenir qu'en fonction d'une procédure d'exception à laquelle la simple décence devrait interdire de recourir. L'allocation généralisée ayant manifestement scandalisé, il reste à garantir le salaire pendant le congé-maternité de seize semaines accordé aux travailleuses. Des propositions dans ce sens sont déjà faites; idem pour les prestations de l'assurance-chômage. Reste à savoir si le Conseil fédéral et les Chambres voudront sauver ce qui peut encore l'être.

Comme dit Mme Suzette Sandoz, qui sait seulement protester mais non proposer: «L'enfant est une bénédiction, pas un sacrifice.» Comme la retraite, la vieillesse ou la guérison sans doute.

Quand entendra-t-on «Bazardez-moi toutes ces assurances, qu'on voie enfin les plus forts survivre, conformément au processus de sélection naturelle cher aux amis de la race supérieure.»? ■

Après la révision du droit du mariage, c'est le droit du divorce qui est traité par *Femmes suisses* de ce mois, avec une présentation de la réflexion juridique actuellement en cours et des interviews de personnes concernées. Un bilan très fouillé à ne pas manquer.

Femmes suisses, case postale 323, 1227 Carouge

La Gazette des Pâturages, de notre ami Gil Stauffer, a publié sa 75^e édition. La devise ne varie pas: «Indépendance toujours — neutralité jamais».

ECHOS DES MEDIAS

L'impression en commun à Bâle, dès début 88, de la *Basler AZ* et de la *Berner Tagwacht* permettra au premier journal de reparaitre le samedi, ce qui avait été abandonné il y a quinze ans. L'impression commencera à 23 heures (jusqu'ici, 6 heures du matin pour *Basler AZ* et 19 heures pour *Berner Tagwacht*) ce qui offre des avantages aux deux quotidiens.

Deux disparitions de journaux marginaux sont annoncées pour la fin de l'année: *Zeitungsdienst*, de Zurich, un des plus anciens (40 ans) alors que *Bockshorn* (7 ans) est un des derniers journaux non conformistes de Suisse centrale (diffusion essentielle: Obwald et Nidwald).

Pour ses 8 ans d'existence (4 ans avec un émetteur en Italie et 4 ans selon l'Ordonnance sur les radios locales), Radio 24 a parcouru les rues de Zurich en distribuant des cadeaux aux auditeurs qui répondaient rapidement à ses appels sur les ondes.

Les finances de *Libération* (Paris-Lyon) ne sont pas brillantes. Un plan de rigueur devrait être appliqué.

PRISE EN CHARGE DU TROISIEME AGE

Favoriser le maintien à domicile

(pi) Le canton de Vaud met actuellement en place un nouveau système d'action médico-sociale, notamment pour les personnes âgées. Ce sont les résultats positifs d'une expérience-pilote qui ont amené le Grand conseil à décider de cette réorientation. Nous vous décrivons, dans un premier temps, cette expérience et reviendrons prochainement sur les nouvelles structures qu'elle a inspirées.

Comme partout en Suisse, l'effectif des personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté très rapidement dans le canton de Vaud, passant de 16'000 personnes au début du siècle à 80'000 aujourd'hui. La progression continuera jusqu'en l'an 2000 (100'000 personnes). Ainsi, la population âgée se sera multipliée par six en un siècle, période durant laquelle la population vaudoise n'aura «que» doublé. Parallèlement, le type de prise en charge a beaucoup évolué, passant de l'intégration dans la famille à des placements en institutions, de plus en plus fréquents. Dans le but d'évaluer d'autres possibilités de prise en charge, les départements de la prévoyance sociale et de l'intérieur, en collaboration avec la Fédération vaudoise des caisses maladies (FVCM), ont mis sur pied une expérience de renforcement de l'action médico-sociale à domicile dans deux zones pilotes (EXPI — commune de Nyon et district de Payerne), l'une fortement urbanisée, l'autre à caractère rural.

Un choix réversible

A la base, l'expérience repose sur trois idées:

1. A cause de l'accroissement de la population âgée, les besoins en soins et en soutien ne cesseront d'augmenter et se traduiront par le maintien d'une forte pression de la demande de placement en institution, malgré les constructions prévues;
2. Des alternatives au placement existent;
3. Ces formes alternatives de prise en charge méritent d'être développées à cause des avantages qu'elles présentent: véritable choix pour le patient et réversibilité de celui-ci,

maintien des patients dans leur milieu de vie. Financièrement, recherche à terme d'une solution moins coûteuse.

Valoriser les structures existantes

Les régions connaissent déjà tout un réseau d'infirmières de la santé publique, d'aides familiales, de repas et de soins à domiciles divers. Ces prestations ont été renforcées et d'autres leur ont été adjointes. Parmi celles-là, l'ergothérapie, la pédicure, ou la physiothérapie à domicile, qui permettent souvent d'éviter un placement, rendu nécessaire lorsque de nombreux trajets sont imposés au vieillard. D'autres objectifs se sont soldés par des échecs: le développement des possibilités temporaires d'hospitalisation de jour ou de nuit et la suppression des barrières architecturales (marches d'escalier top hautes, accès aux transports publics, baignoires difficiles à enjamber, etc). Les structures à mettre en place ou les frais à engager n'ont pas pu être consentis à cause du caractère provisoire de l'opération.

L'évaluation de l'expérience est globalement positive. Sa réussite repose en partie sur une plus grande participation de la famille, des voisins ou des communes. Le fait de maintenir une personne à domicile les oblige à continuer leur soutien, qui aurait été diminué — voire supprimé — avec un placement.

Le premier point positif est humain. Cela correspond en effet à un vœu général que de retarder le plus possible — ou d'éviter — un placement en institution. Le domicile personnel et le maintien d'une vie sociale sont des éléments importants d'une fin de

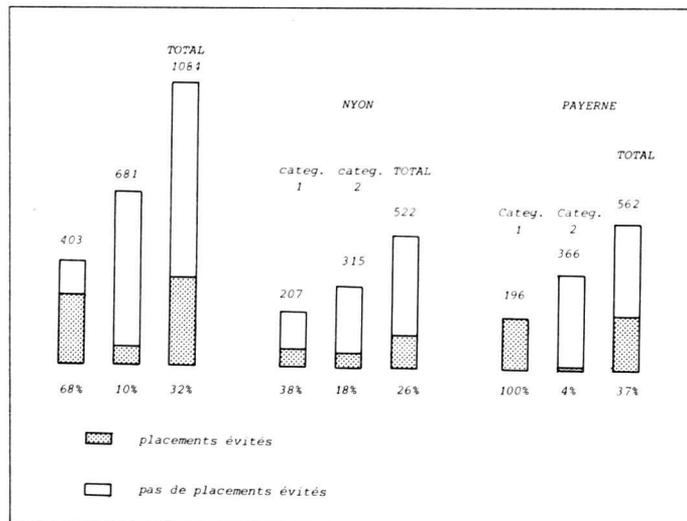
vie heureuse. C'est ce qui ressort d'une enquête menée dans le cadre de l'expérience, sous forme d'entretien avec les bénéficiaires de prestations à domicile et des pensionnaires d'établissements médicaux sociaux (EMS).

Sur 1084 personnes suivies, les coordinatrices régionales estiment avoir évité 343 placements, soit un maintien à domicile pour trois personnes sur dix. En supprimant certains cas douteux (dans 93 cas, les coordinatrices hésitent à dire qu'un placement a été évité), et en ramenant les résultats à douze mois, l'EXPI aurait alors permis d'éviter, en moyenne et pour une année, environ 23'000 journées en EMS ou en pension et environ 6000 journées en hôpital, pour une population résidente totale dans les deux zones-pilotes de 25'500 personnes.

Mieux répartir les bénéficiés

Une évaluation financière est plus problématique. L'affirmation selon laquelle des soins à domiciles sont moins coûteux qu'un placement en EMS ne se vérifie que jusqu'à un certain niveau de dépendance du bénéficiaire. Ce seuil dépassé, le maintien à domicile devient plus cher. Son prix varie en effet fortement avec la quantité de soins à donner et l'importance du soutien dont le malade a besoin, alors que ces coûts varient moins fortement en EMS.

Placements évités par catégorie de service et par zone



D'un point de vue strictement financier donc, des limites existent.

En 1984 (année-référence pour les analyses financières), le coût moyen d'un maintien à domicile était de 25'297 francs par an, soit 69 francs par jour ou 2100 francs par mois. Cette somme représente les coûts des prestations médicales, fournies ou non à domicile (donc également de courts séjours hospitaliers) pour une part de 45%, et les charges courantes normalement supportées par celui qui vit à domicile, (nourriture, logement, loisirs, etc) pour une part de 55%. En comparaison, un placement en EMS revient en moyenne à 37'918 francs par année, soit près d'une fois et demie le prix du maintien à domicile.

Quant au financement des soins, le système actuel avantage les caisses-maladie, dont la contribution est nettement moindre en cas de maintien à domicile, tandis que les contributions cantonale et communale, de même que les frais pour la personne âgée, sont inférieurs en cas de placement...

La généralisation de cette expérience nécessite donc de nouvelles clés de répartitions, afin que les bénéficiés soient répartis équitablement entre l'Etat, les privés et les assurances. ■

Bibliographie: *Tout compte fait*, Expérience-pilote de renforcement de l'action médico-sociale à domicile dans le canton de Vaud. SCRIS, rue St-Martin 7, 1014 Lausanne.

VAUD

Heureux locataires

(pi) Les locataires vaudois ont de la chance: en cas de conflit avec leur propriétaire ou leur gérance, ils peuvent s'adresser à l'AVLOCA (Association vaudoise des locataires), qui les conseille, les aide et les soutient. Dès maintenant, ils peuvent également aller chez Proloc-Informations, émanation des milieux immobiliers qui estiment qu'*«il existe un besoin réel parmi les locataires qui ne veulent pas tous recevoir des conseils de l'AVLOCA»*.

La tactique n'est pas nouvelle et a déjà été utilisée à diverses reprises, notamment dans le cadre de débats sur la radio et sur l'école. En créant une association, la droite cherche à faire croire qu'elle se préoccupe de problèmes sociaux, tout en gagnant une audience médiatique bienvenue. Le président du nouvel organisme n'est en effet autre que M. Jacques Perrin, conseiller communal radical à Lausanne, candidat malheureux au Conseil national et secrétaire du Redressement national. Il était déjà à l'origine du Mouvement pour une protection raisonnable des locataires, dont l'éphémère existence n'avait pour but que de faire capoter le contre-projet à l'Initiative populaire pour une meilleure protection des locataires, lors de la votation des 6 et 7 décembre 1986.

Le financement de Proloc-Informations est assuré par des banques vaudoises et suisses, des sociétés d'assurances, la Chambre vaudoise immobilière et la Société vaudoise des régisseurs et courtiers en immeubles. Si ces milieux se soucient tant de la protection des locataires, en quoi un organisme supplémentaire pour les défendre est-il nécessaire? Ils sont particulièrement bien placés pour attaquer le mal à la racine et réviser celles de leurs pratiques sujettes à plainte.

Enfin, le nouvel organisme n'a pas prévu de défense juridique devant le tribunal des baux. L'AVLOCA sera-t-elle appelée à prendre le relais si un conflit ne peut être résolu à l'amiable? ■

Catégorie 1
Tous les bénéficiés chez lesquels se retrouvaient au moins deux des trois services les plus importants (infirmières, aides et auxiliaires, repas à domicile), soit 403 cas sur 1087

Catégorie 2
Tous les autres bénéficiés, soit 681 cas sur 1084

Facteur de discorde

«Le seul vrai pouvoir est celui qu'un homme exerce sur lui-même...» — de qui, cette belle pensée? de Vinet?

«La seule vraie force est celle qui provient d'une conscience claire; les seules vraies richesses de ce monde sont l'amour familial et l'amitié.»

Et celle-ci? de Geneviève Sandoz? de Mariette Aubry ou de Suzette Paschoud?

Vous n'y êtes pas du tout! De Joseph Bonanno (Banana's Joe), homme d'honneur, l'un des cinq grands patrons de la mafia new-yorkaise dans les années 60! Voir son livre: *Un homme d'honneur*.

A propos, si vous cherchez un livre, je vous recommande *Barnes and Noble*, «the world's largest books shop», à la 17^{ème} rue, en direction de Down Manhattan. Ou bien vous trouverez votre livre, ou bien cela signifiera — soit qu'il n'existe pas, soit qu'il n'existe plus, soit qu'il n'existe pas encore. De toute façon, le problème sera résolu!

Je vous parlais de Buenzod et de Junod...

Vous avez lu, j'imagine, *Mahu ou le matériau*, de notre compatriote Robert Pinget? Il y a là une demoiselle Lorpailleur, qui écrit un roman intitulé *Le Chasseur Descloux* — et un dénommé Latirail, qui écrit de son côté un autre roman, *Les chasseurs de clous*. Ou le contraire, je ne me rappelle pas. Et puis, il y a le facteur Sinture, qui viole le secret postal et en profite pour intervenir dans la vie des deux malheureux; persuade Mademoiselle Lorpailleur d'introduire Latirail dans son roman — et à Latirail d'en faire de même avec la vieille fille. Si bien que pour finir, ils ne savent plus s'ils sont les auteurs de leur propre roman, ou un personnage du roman de leur rival(e). Et croyez-moi, le lecteur serait bien incapable de les éclairer sur ce point!

Mon hypothèse — une hypothèse, remarquez, mais combien vraisemblable: même aventure est arrivée à Buenzod et à Junod, un malin génie — celui de Descartes peut-être — s'est amusé à leur échanger leur(s)

sujet(s)... Moi, ça m'est égal, car dans les deux cas, le résultat me paraît excellent.

Michel Buenzod, vieux militant, membre fondateur, en 1945, du parti du travail; embarqué dans toutes les causes extraordinairement suspectes, auxquelles j'ai moi-même eu l'occasion de participer (aide au Vietnam, contre les armes nucléaires, contre l'exportation des armes, pour la décriminalisation de l'avortement, etc); rédacteur pendant vingt ans de la revue *Contacts*, vieil ami, a écrit un roman, *La Folie Méricourt* (L'Aire), où la psychanalyse joue un grand rôle.

Roger-Louis Junod, autre vieil ami, très préoccupé de psychologie, de psychiatrie, de psychanalyse, écrit

un roman "marxiste", *Dans le cerveau du monstre* (L'âge d'Homme), qui d'une part renvoie à un conseil donné par Che Guevara à Jean Ziegler (celui de poursuivre son combat en Suisse, dans le cerveau du monstre capitaliste), et d'autre part, à certains égards, est l'épopée d'une banque suisse...

Le grand danger, avec un tel sujet, c'est que le roman verse dans l'essai et perde tout ou partie de son épaisseur romanesque. Il me semble que ce quatrième roman — selon moi, son meilleur — évite magistralement ce péril, grâce à l'épaisseur humaine qu'il confère à son héros, Paul, le fils de banquier; à son ami Laocoon, à Ljuba qu'il aime (d'ailleurs, moi aussi!)...

Bon, voilà que je n'ai rien dit du roman de Buenzod, ni de Claire Masnata, ni de René Berger, ni des nouvelles admirables de Vuilleumier... *Misère intellectuelle* disaient Max et Moritz?

FISCALITE

L'impôt fédéral en direct

(yf) Le Conseil national consacrera la majeure partie de sa troisième et dernière semaine de session aux affaires fiscales. Au centre du débat: la loi sur l'Impôt fédéral direct (IFD) que le Conseil fédéral avait inventée et le Conseil des Etats examinée en même temps que la loi sur l'harmonisation fiscale.

Programme d'urgence

Comme si elle avait pressenti les critiques adressées au jumelage de deux projets de lois matériellement liées, la commission du Conseil national a décidé d'attendre des temps meilleurs pour tenter une harmonisation formelle, et d'aller de l'avant avec le volet plus «gratifiant» de l'IFD (ex-IDN — Impôt sur la défense nationale). Les Chambres ont même cru nécessaire de faire un cadeau anticipé en votant le 9 octobre dernier — 9 jours avant les élections! — un «programme d'urgence» instituant le double barème célibataires-mariés pour l'Impôt fédéral direct, qui dimi-

nuerait pour «les époux vivant en ménage commun» dès le 1er janvier 1989. Pour la Confédération, il en résultera environ 365 millions de recettes en moins, qui s'ajouteront aux quelque 500 millions de manque à encaisser du fait de la compensation intégrale de la progression à froid à partir de 1990.

Commission décimée

Le Conseil national n'aura donc pas à revenir sur la question du barème — cœur de tout projet fiscal. Mais il lui reste suffisamment de points à discuter en séance plénière, dans des circonstances qui s'annoncent techni-

quement difficiles, avec une commission décimée par les élections (8 membres de la commission sur 23 ne siègent plus au Conseil national), et sous la houlette d'un président de commission élu dans l'intervalle premier citoyen du pays, qui devrait donc descendre de son perchoir pour emmener le débat.

Pour suivre malgré tout cette importante discussion, quelques repères sur les principaux points d'accrochage vraisemblables dans l'ordre où ils surgiront.

● **Imposition des époux** — On ne reparlera probablement même pas de taxation séparée, seul mode d'imposition pleinement conforme au principe de l'égalité des droits puisqu'il fait de chacun des contribuables mariés un sujet fiscal autonome. Il y aura tout au plus un baroud d'honneur livré à propos de la taxation du moins élevé des deux revenus acquis par les époux exerçant l'un et l'autre une activité lucrative. S'agissant de la responsabilité des époux en matière d'impôts, le Conseil national semble s'acheminer vers une solution moyenne entre le Conseil fédéral (chacun des époux répond jusqu'à concurrence de sa part au montant de l'impôt total) et le Conseil des Etats (solidarité globale); ainsi les conjoints répondraient de manière solidaire du montant global de l'impôt, sauf dans le cas où l'un des deux étant insolvable, l'autre n'est responsable que de sa propre part à l'impôt total.

● **Actions gratuites** — Tout comme le Conseil fédéral, la commission du Conseil national s'est prononcée en faveur du maintien de l'imposition des actions gratuites, ainsi que de l'augmentation gratuite d'une valeur nominale, alors que le Conseil des Etats avait rejeté cet assujettissement.

● **Imposition de la valeur locative** — Tout comme le Conseil fédéral et le Conseil des Etats, la Chambre du peuple devrait retenir le principe de l'imposition de la valeur locative, selon des modalités toutefois différentes: plus question de la réduction imaginée par le Conseil des Etats de 30% de la valeur locative calculée conformément au marché. Il pourrait en revanche y avoir

une diminution de la valeur locative en cas d'utilisation effective non permanente du logement.

● **Imposition des pensions alimentaires** — Autre divergence en vue: comme le Conseil fédéral, le Conseil national devrait opter pour une imposition générale des pensions alimentaires auprès des bénéficiaires, selon leur capacité économique.

● **Déductions professionnelles** — Le Conseil national pourrait se rallier à l'idée d'Otto Stich tendant à simplifier le calcul des déductions pour frais professionnels. Ainsi, les frais de déplacement, de même que les surcoûts liés aux repas pris hors du domicile ne seraient plus déductibles, mais les contribuables salariés pourraient déduire forfaitairement 4% du revenu de leur travail dans des limites fixées (entre 1800 francs et 3000 francs).

● **Période fiscale** — Alors que le Conseil des Etats a décidé de s'en tenir au système actuel *praenummerando* bisannuel, la nette majorité de la commission du Conseil national propose au plenum de reprendre la solution inscrite dans le projet du Conseil fédéral, à savoir le système *postnumerando* annuel déjà appliqué sans dégâts manifestes dans plusieurs cantons, dont Genève.

● **Imposition des personnes morales** — Trois solutions sont en présence: celle du Conseil fédéral et d'une forte minorité de la commission du Conseil national, qui préconise une imposition proportionnelle des sociétés de capitaux et coopératives à un taux unique de 8% du bénéfice net; celle du Conseil des Etats, qui préconise un tarif à trois paliers, selon le système actuel mais avec une atténuation d'environ 10%; celle de la majorité de la commission du Conseil national, qui a imaginé un tarif à deux échelons tenant compte du rapport entre le bénéfice net et le capital propre. Dans les trois cas, l'impôt sur le capital est maintenu, à un taux toutefois réduit par rapport au droit actuel (0,8% du capital propre imposable, contre 0,825% actuellement).

Sur ce dernier point, la minorité

socialiste, renforcée par les Indépendants ainsi que par une partie du PDC et même de l'UDC, pourrait l'emporter. Eventuelle victoire à savourer après les échecs programmés sur différents points essentiels: car à moins d'un miracle, les gains de participation ne seront pas imposés, les revenus des époux faisant ménage commun continueront de s'additionner, les versements faits au titre de la prévoyance individuelle liée (3ème pilier) seront déductibles du revenu imposable des personnes physiques, et les personnes morales pourront de leur côté déduire le montant d'un «dividende normal» pour le calcul de l'impôt sur le bénéfice. Cette idée, rejetée par le Conseil des Etats, risque bien de l'emporter au Conseil national, dont l'acceptation déculpabilisera la Chambre haute.

Dure épreuve donc en perspective pour la gauche et les nouveaux élus, qui composent 1/3 environ du Conseil national: l'examen des 213 articles du projet de loi sur l'Impôt fédéral direct, étalés sur un dépliant d'une cinquantaine de pages au format 60 x 30 cm, ne réserve guère de bonnes surprises. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Daniel Delley

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Point de vue:

Jeanlouis Cornuz

Invité:

Claude Raffestin

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

L'INVITE DE DP
Genève
en perte de vitesse?

L'attractivité de Genève semble se dégrader et l'on note ici et là des signes de ralentissement dans les affaires. L'année 1989 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Certes, ceux qui, ces dernières années, ont combattu le développement excessif du canton ont des raisons d'être satisfaits puisque ce qu'ils réclament depuis longtemps est en train de se réaliser. Je crains, pourtant, que le ralentissement n'aille au-delà de leurs espérances.

En effet, de la même manière qu'il a été difficile d'enrayer un développement à certains égards trop rapide, il y a le risque d'un dégonflement trop accentué. Que les magazines de luxe fassent un peu moins d'affaires parce que les étrangers fortunés se font plus rares n'est peut-être pas trop grave, encore que cela signifie à terme moins de rentrées fiscales et

par conséquent moins de disponibilités pour l'ensemble de la République. Plus grave, me semble-t-il, est la décision prise par certaines entreprises internationales de se déplacer à Londres ou à Bruxelles. Tout cela signifie la perte de postes de travail de haut niveau et une indiscutable perte de substance économique au sens large du terme. Sans doute, pour le moment ne s'agit-il que de décisions isolées auxquelles il ne faut pas accorder une signification générale. Néanmoins, si ces décisions devaient se multiplier, les conséquences pourraient, à terme, être graves.

Genève a connu, dans le passé, entre 1920 et 1945, une «traversée du désert» dont beaucoup se souviennent encore. Nous n'en sommes pas là heureusement, mais cela ne doit pas nous empêcher de poser la question au responsable du Département de l'économie publique, M. Maître; la commission économique qu'il préside a-t-elle pris conscience de ces signes de dégradation?

Ne serait-ce pas le moment, pour cette commission économique, de nous renseigner soit pour nous rassurer soit pour nous mettre en garde? A ma connaissance — mais je peux être mal informé — cette commission n'a pas encore publié de rapport consultable. Sans doute en a-t-elle déjà rédigé, mais pourquoi ne sont-ils pas rendus publics? Je sais que les tiroirs de l'Etat sont bien fermés, mais de temps en temps il faudrait savoir les ouvrir.

En tout cas, c'est le moment pour le Président du DEP de sortir de sa réserve pour nous dire comment il interprète certains signes... ou comment il ne faut pas les interpréter.

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Claude Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

A Schwytz, c'est l'administration fiscale qui se charge de la promotion économique: dans une brochure rédigée en anglais, elle vante le régime fiscal du canton, particulièrement «attractif» (*Traktandum* n° 8, 21 octobre 1987).

L'hôpital d'Uster, dans le canton de Zurich, est le seul en Suisse à disposer d'une section familiale. Le conjoint et les enfants peuvent rendre visite au patient en tout temps et louer une chambre dans l'établissement. La section affiche complet en permanence.

EN BREF

Dans le cadre de la conférence générale de la FAO, l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les pays du Tiers monde ont proposé de modifier le code de conduite sur les pesticides, adopté il y a deux ans. Leur proposition: introduire une clause d'interdiction d'exporter des pesticides interdits ou dont l'usage est fortement limité dans le pays producteur, à moins que les autorités du pays importateur n'y consentent expressément. Malgré l'opposition des pays industrialisés, dont la Suisse, cette clause sera introduite dans un délai de deux ans.

Le vocabulaire politique vaudois conquiert la Suisse alémanique. Après la création d'une «entente bernoise», par des milieux patronaux, c'est maintenant le journal *Der Zürcher Freisinn* (le radical zurichois) qui, dans son numéro de novembre, déclare que l'échec du candidat UDC au Conseil des Etats ne signifie pas l'échec d'une «entente zurichoise». Ces deux désignations sont en français.

Constante zurichoise: depuis au moins trente ans, aucun parti n'a réussi à conserver un siège au Conseil des Etats, abandonné volontairement par son titulaire.

FABRIQUE DE DP
**Agenda et
remerciements**

Merci à tous ceux qui ont pris la peine de participer au débat sur *Le temps politique*. Nous présenterons une analyse des réponses, des commentaires et des critiques reçus dans un des premiers numéros de 1988.

Merci aussi à tous ceux qui ont offert DP à un ami tout en renouvelant leur propre abonnement. Cette manière de faire la chaîne est pour nous le moyen le plus simple et le plus efficace d'élargir le cercle de nos lecteurs.

Merci enfin à tous ceux qui acquittent leur abonnement avec un arrondi.